



CHARTRE
D'ENGAGEMENTS
DES PARTENAIRES



J'ADHÈRE AU



PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

Nom de la structure:

Adresse:

.....

.....

Nom du référent Plan Climat Air Énergie Territorial:

.....

Tél:

E-mail:

Type d'activité:

Nombre de salariés:

LE PLAN

CLIMAT AIR ÉNERGIE

TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) constitue la feuille de route « énergie/climat » du territoire. Il a pour objectif d'engager **une véritable transition énergétique** autour de la réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants atmosphériques, du développement des énergies renouvelables et de l'adaptation au changement climatique.



Pour réussir ce défi, il doit mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de ces enjeux et objectifs.

Le PCAET se fixe les objectifs suivants

	À l'horizon	2026	2030	2050
Émissions GES		-29 %	-37 %	-69 %
Consommation d'énergie		-22 %	-28 %	-53 %
Émissions de polluants atmosphériques		-15 %	-18 %	-34 %
↳ Dont émissions de gaz NOx		-23 %	-30 %	-58 %
Production d'énergies renouvelables		+42 %	+73 %	+190 %

 *Pour atteindre ces objectifs, le PCAET est structuré autour de plusieurs axes stratégiques :*

(AxE 1) Améliorer la performance du patrimoine bâti, neuf ou en réhabilitation, et lutter contre la précarité énergétique

(AxE 2) Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques

(AxE 3) Aménager le territoire pour lutter contre les effets du changement climatique et préserver la biodiversité

(AxE 4) Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle (transports collectifs, vélo, marche, covoiturage...)

(AxE 5) Décarboner le mix énergétique et développer les énergies renouvelables

(AxE 6) Développer les circuits courts alimentaires en soutenant la production locale et en sensibilisant les consommateurs

(AxE 7) Réduire la production des déchets en consommant de façon responsable et raisonnée

Niveaux d'engagements



Le signataire de la charte du PCAET s'engage à franchir les étapes suivantes :

NIVEAU 1

J'adhère

AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE



Le partenaire devient acteur du PCAET et s'engage à :

- Prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques locaux » dans l'ensemble de ses décisions.
- Inscrire son activité dans le PCAET selon les 7 axes structurants.
- Nommer un référent PCAET.
- Participer au forum annuel et partager ses expériences.
- Impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation).
- Promouvoir le PCAET auprès de ses partenaires (habitants, clients, ...).

NIVEAU 2

J'adhère, j'agis

AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE



Le partenaire remplit déjà les engagements du niveau 1 et les renforce. Il s'engage sur des actions prioritaires qu'il précise ci-dessous. Ces actions concernent à la fois le patrimoine propre du partenaire ainsi que toutes les autres actions qui contribuent aux objectifs du territoire.

(AxE 1)

Améliorer la performance du patrimoine bâti, neuf ou en réhabilitation, et lutter contre la précarité énergétique

(AxE 2)

Réduire les besoins énergétiques grâce à la sobriété des pratiques

(AxE 3)

Aménager le territoire pour lutter contre les effets du changement climatique et préserver la biodiversité

(AxE4)

Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
(transports collectifs, vélo, marche, covoiturage...)

(AxE5)

Décarboner le mix énergétique
et développer les énergies renouvelables

(AxE 6)

Développer les circuits courts alimentaires en soutenant la production locale et en sensibilisant les consommateurs

(AxE 7)

Réduire la production des déchets en consommant de façon responsable et raisonnée

NIVEAU 3

J'adhère, j'agis

et je me fixe des objectifs

QUANTITATIFS POUR 2026



Le partenaire remplit déjà les engagements des niveaux 1 et 2. Pour atteindre le niveau 3, il rédige un plan d'actions en amont qu'il annexe lors de la signature de la charte. Le plan d'actions précise les objectifs prioritaires du PCAET pour le partenaire :

› POUR LE PATRIMOINE (obligatoire):

Le partenaire s'engage d'ici 2026, par rapport à l'année de référence 2020 :

- ✓ Réduction de consommation d'énergie
- ✓ Réduction d'émissions de CO₂
- ✓ Réduction d'émissions de particules
- ✓ Réduction d'émissions de gaz NOx

Par ailleurs le partenaire précise qu'entre..... et.....
il a déjà réduit de% ses émissions de CO₂.

› POUR LES AUTRES ACTIONS, par exemple :

- ✓ Rénovation de X logements pour un bailleur.
- ✓ Intégration de X % de bio et local dans la cantine.
- ✓ Production de X kWh/an d'énergies renouvelables pour le territoire.
- ✓ Recrutement de X foyers pour le défi des familles à énergie positive.

Fait le Signature

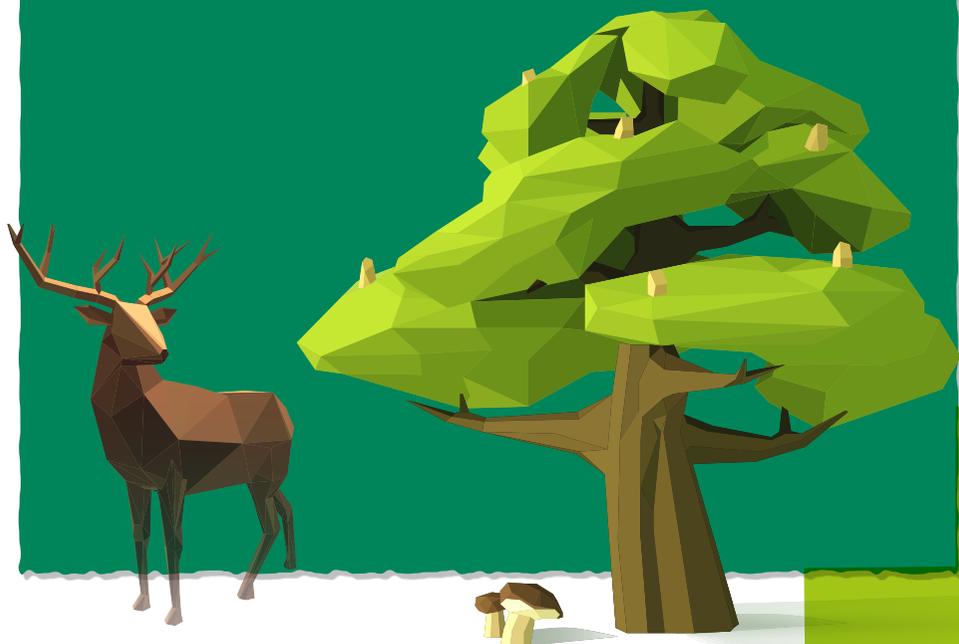
à

EN CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

s'engage à

- ✓ **Piloter le suivi/évaluation** du PCAET afin de suivre les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du territoire.
- ✓ **Assurer le développement** du PCAET par la recherche de nouveaux signataires et la mise en œuvre des actions de mobilisation des habitants.
- ✓ **Organiser tous les ans un forum** du PCAET rassemblant l'ensemble des signataires.
- ✓ **Assurer une assistance** pour les partenaires : mise à disposition des outils de diagnostic et de suivi, diffusion d'informations...
- ✓ **Faire la promotion** du PCAET et de ses partenaires à l'extérieur du territoire et auprès des habitants de la Communauté urbaine.





RENSEIGNEMENTS

05 55 45 79 00

pcaet@limoges-metropole.fr

www.limoges-metropole.fr